

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 janvier 2021  
N° CP-2021-1-3-3

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

#### **Service instructeur**

Service de l'environnement

#### **Service consulté**

### **VERSEMENT ANTICIPE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA BRIGADE VERTE**

Résumé : Suite à la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace, les statuts et le règlement intérieur du syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, communément appelé « Brigade Verte » devront être révisés durant l'année 2021. Afin de ne pas mettre en difficulté la Brigade Verte en attendant ces modifications, le présent rapport propose le versement d'une subvention au syndicat en exécution anticipée du budget. Le montant de la subvention proposé s'élève à 573 785 € au titre du fonctionnement. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente postérieurement à l'adoption du budget primitif. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin a émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 décembre 2020.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à l'attribution de cette subvention.

Le syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, communément appelé « Brigade Verte », a pour objet statutaire de prévenir les atteintes à l'environnement et à la qualité des sites par des actions de surveillance et de sensibilisation du public.

Pour ce faire, le syndicat mixte crée des relations de coopération inter-collectivités pour mutualiser des gardes-champêtres.

La Brigade Verte est également un partenaire incontournable pour le Département du Haut-Rhin d'un certain nombre de missions indispensables (surveillance et médiation dans les propriétés départementales, intervention dans les dispositifs Protection des batraciens et « Haut-Rhin Propre », etc.). Elles sont formalisées dans un protocole technique conclu depuis 2017 entre le Département du Haut-Rhin et la Brigade Verte. La crise sanitaire a

démontré l'utilité de la Brigade Verte, notamment dans la période post-confinement lors de laquelle les agents ont été particulièrement mobilisés dans la surveillance et la médiation pour le respect des sites naturels.

Depuis 2014, le Département du Haut-Rhin contribue de manière forfaitaire au fonctionnement de la Brigade Verte à hauteur de 1 434 463 € via une subvention de fonctionnement.

Une révision des statuts s'impose avant le 30 septembre 2021 pour prendre en compte la création de la nouvelle Collectivité qui s'est substituée au Département du Haut-Rhin au sein du syndicat mixte. Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, et la volonté manifeste de certaines communes du Bas-Rhin d'adhérer au syndicat, il apparaît opportun de saisir cette occasion pour redéfinir le fonctionnement du partenariat politique et financier qui lie la Collectivité européenne d'Alsace à la Brigade Verte.

En attendant les résultats de cette réflexion, et afin d'éviter des difficultés de trésorerie, conformément à la délibération n° CD-2021-1-1-8 du 2 janvier 2021 relative à l'exécution anticipée du Budget 2021 adoptée par le Conseil le 2 janvier 2021, il est proposé d'attribuer à la Brigade Verte une subvention représentant 40 % du montant qui lui a été accordé en 2020, soit 573 785 €. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente postérieurement à l'adoption du budget primitif 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 573 785 € hors autorisation d'engagement au syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020, et d'autoriser son versement. Les crédits seront imputés sur l'opération P226O001 chapitre 65 nature 657358 sous-fonction 76 ;
- d'approuver la convention jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec le syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY